



COMITÉ DE DIRECTION

PROCÈS-VERBAL N°

06.25.26

RÉUNION DU

Jeudi 29 janvier 2025

Présidence :

M. Jean-Marc **SENTEIN**

Présents :

Richard **GIUSEPPIN**, Patrick **MARSENGO**, Cédric **GRAVOUIL**, Jean-Louis **AGASSE**, Manuel **MANAS**, Mathieu **HERENGT**, David **BENECH**, Isabelle **SANSUS**, René **TREBOUTE**, Geneviève **REAVAILLE**, Florence **HUC**, Céline **ESTRADE**, Benjamin **FROGER**, Gilles **GALINIER**,

Membres absents Excusés :

Yves **DA COSTA**, Jean-Luc **HERENGT**, Hugo **LOPEZ**, Patrick **MARICEL**, Claude **SERE**,

Invités :

Loïc **FEVRE** (Directeur Général), Olivier **LEDOUX** (salarié), Gilles **CALINSKI** (salarié), Thierry **MANAUT** (salarié), M. Robert **NARDONE** (Président de la Commission de Discipline), Alexis **FERRATGE** (salarié – Absent excusé), Marie **GUCHEREAU** (salarié – Absent excusé), Marie-Françoise **ROY** (salarié – Absent excusé), Sylvie **MARREQUESTE** (salarié – Absent excusé), Mathilde **ROY** (salariée – Absent excusé), Pascal **DESPEYROUX** (salarié – Absent excusé), Mathieu **GALEY** (salarié – Absent excusé), Patrick **AUGE**, Jean Jacques **HUC**,

Ouverture de la **séance à 19h** par M. Jean-Marc **SENTEIN**, Président du District.

Appel des participants et présentation de l'ordre du jour : M. Patrick **MARSENGO**

Ordre du jour

1. Approbation des PV du CD du 06.11.25, 02.12.25 et 19.12.25
2. Informations d'actualité du Président
3. Opération Weekend des Bénévoles
4. Proposition de modification du Statut de l'Educateur du Football Animation
5. Réorganisation des Services Administratifs
6. Situation Financière des Clubs (suite au PV électronique du Codir du 19.12.25)
7. Demande d'autorisation d'accès aux informations des rencontres organisées par le District se déroulant sur le territoire de l'Ariège
8. Validation des Ententes
9. Informations et Questions Diverses

1. Approbation des PV du CD du 06.11.25, 02.12.25 et 19.12.2025

Intervention : M. Patrick **MARSENGO**

Aucune remarque n'étant formulée, les procès-verbaux **ont été approuvés à l'unanimité** des membres présents.

2. Informations d'actualité du Président

Intervention : M. Jean-Marc **SENTEIN**

Nouveau dispositif de qualification au championnat régional U14

Dans le cadre de la structuration du football des jeunes, un nouveau dispositif de qualification pour l'accès au championnat régional U14 sera mis en œuvre. Celui-ci repose sur l'élaboration d'un cahier des charges définissant les conditions d'éligibilité des clubs.

L'organisation territoriale s'appuiera sur six territoires en Occitanie

- **Haute-Garonne** : 12 équipes
- **Hérault** : 12 équipes
- **Gard** : 6 équipes
- **Pyrénées-Orientales / Aude**
- **Territoire Nord** (Tarn, Tarn-et-Garonne, Lot, Aveyron)
- **Haute-Pyrénées / Gers / Ariège** : 5 équipes

Le championnat régional U14 regroupera **48 équipes**.

Critères d'évaluation et de sélection

- Le système d'évaluation repose sur **10 critères**, dont **9 critères positifs** et **1 critère de pénalité** pour combattre **les incivilités et violences** sur les terrains de football.

Critères sportifs

- Nombre de licenciés,
- Niveau de l'équipe U13 au sein du District,
- Participation au Festival Pitch (phases Départementale, Régionale et Nationale),

Critères de structuration des clubs

- Label club,
- Taux d'encadrement,
- Politique de fidélisation des licenciés,
- Niveau des équipes d'U14 à U19,
- Qualification du responsable technique,

Critère éducatif

- Mise en œuvre du Projet Éducatif Fédéral (PEF),

Critère disciplinaire

- Application d'un malus en cas d'incivilités constatées dans les catégories de jeunes jusqu'en U19,

Modalités de sélection

- Appel à candidatures ouvert à l'ensemble des clubs, sans restriction de niveau de pratique U13,
- Désignation des **12 équipes retenues par territoire**, selon le classement établi,
- Instruction des dossiers par une **commission mixte** (éducative, technique et sportive),

- Utilisation exclusive des données issues de **Footclubs**, garantissant leur traçabilité,
- Diffusion du cahier des charges **prévue semaine 7**,
- Organisation d'un **temps d'échange de type « Café Foot »** pour présenter le dispositif aux clubs,

Championnat de territoire U14

- Les équipes classées de la **13^e à la 33^e place** (20 places) accéderont au championnat de territoire, niveau intermédiaire constituant l'antichambre du championnat R2
- Compétition organisée de **septembre à juin sur l'année sportive 2026/2027**
- Possibilité d'accession au championnat régional U15R1 la saison suivante pour les équipes les mieux classées ainsi que pour certaines équipes du championnat territoire.

3. Opération Weekend des Bénévoles

Intervention : Mme. Geneviève **REAVAILLE** / M. Loïc **FEVRE** (Directeur Général)

Clairefontaine – 7 et 8 mars 2026

À l'issue de l'appel à candidatures pour le déplacement à Clairefontaine prévu les **7 et 8 mars**,

9 réponses ont été enregistrées, émanant de **6 clubs**.

Conformément aux modalités définies, la **participation** était limitée à **une personne par club**. Au regard de ces éléments, **6 personnes** issues des clubs ci-dessous ont été retenues pour participer au déplacement :

- J.S PRADETTE
- AS LABARTHE
- QUINT FONSEGRIVES FC
- JEUNE ENTENTE TOULOUSAINE
- FONTENILLES F.C
- GARDOUCH O.C

Finale de la Coupe de France – Paris ou Lille (3 et 4 mai 2026 – week-end de Pentecôte)

La **deuxième vague d'inscriptions** pour le déplacement à l'occasion de la Finale de la Coupe de France sera prochainement lancée.

Il est précisé que la destination retenue est **Lille** (si pas possible à Paris).

Ce dispositif s'adresse aux bénévoles justifiant de **plus de 7 années d'engagement**.

Observations et perspectives

Un **faible taux de participation** est constaté sur ces dispositifs.

Toutefois, les **retours des participants des précédentes éditions sont très positifs**.

Dans ce contexte, il est proposé d'**élargir l'éligibilité aux éducateurs**, le dispositif étant actuellement réservé aux dirigeants.

4. Proposition de modification du Statut de l'Educateur du Football Animation

Intervention : / M. Loïc **FEVRE** (Directeur Général) / M. Gilles **CALINSKI** (salarié)

Après un constat présenté aux membres du Comité de direction sur l'état de notre pratique du Football animation et son encadrement, il est identifié :

- un manque criant d'encadrement diplômée sur les équipes de niveau 1 et encore plus de niveau 2,
- une montée des phénomènes d'incivilité et d'indiscipline sur ces catégories d'âge,
- une forte demande de formations Foot à 8 et Futsal (besoin de 16 sessions au lieu de 9 réalisées),
- une demande importante de recyclages et de formations continues,

Pour répondre aux constats, il serait proposé de mettre en place un cadre structurant pour l'École de Football selon les orientations suivantes :

- Création d'un statut de référence reposant sur le BMF (Brevet de Moniteur de Football) ou le DF (Responsable École de Football),
- Intégrer une obligation de désigner ce référent pour toutes équipes engagées en compétition,
- Responsabiliser ce cadre référent en matière de suivi et de sanctions disciplinaires en cas de problème,
- Possibilité de cumul de fonctions de ce référent sur les Seniors, les jeunes et l'école de Football
- En cas de suspension, application de la mesure à l'ensemble des fonctions exercées,

Il s'agirait ici de créer un véritable **statut départemental de l'éducateur**, Le principe de cette réforme a été approuvé à l'unanimité par le Comité Directeur. Les commissions compétentes sont chargées de sa mise en œuvre opérationnelle et de sa finalisation. Une présentation définitive du dispositif sera programmée pour mai 2026.

5. Réorganisation des Services Administratifs

Intervention : M. Loïc **FEVRE** (Directeur Général)

Réorganisation des services en 3 pôles (suite au départ à la retraite de Lydie **DAUSSAC** et autres contraintes).

Pôle Juridique - Responsable : M. Loïc FEVRE

- Un secrétariat général du pôle assuré par Marie **GUCHEREAU**
- Alexis **FERRATGE** accompagnera la Commission de discipline (restreinte et plénière) dans ses travaux
- Loïc **FEVRE** assistera la Commission d'Appel et la Commission statuts et règlements

Pôle Sportif - Responsable : M. Alexis FERRATGE

- Alexis **FERRATGE** : Compétitions Séniors, Féminine, Jeunes et U12/U13 et les nouvelles pratiques
- Sylvie **MARREQUESTE** : Foot animation U6-U11
- Le Futsal étant géré par Alexis **FERRATGE** et Sylvie **MARREQUESTE** selon les catégories d'âge dont ils ont la charge
- Mathilde **ROY** : Evénementiel de l'ensemble du pôle sportif

Pôle Administratif et Services Généraux – Responsable : M. Loïc FEVRE

- Marie-Françoise **ROY** : Comptabilité générale, facturation des clubs, Intendance, Gestion des stocks
- Marie **GUCHEREAU** : Secrétariat Général, Standard et accueil District
- Mathilde **ROY** : Communication, Réseaux Sociaux
- Loïc **FEVRE** / Marie **GUCHEREAU** : Accompagnement et aides aux clubs, Services Civiques

Cette organisation est opérationnelle depuis plus d'un mois, avec des retours positifs. Un point sera fait à la fin de la saison et des ajustements, si nécessaire, seront apportés.

6. Situation financière des clubs (suite au PV électronique du CODIR du 19.12.25)

Intervention : M. Loïc **FEVRE** (Directeur Général)

Application de l'article 2.3 – Obligation en matière financière des règlements généraux du District Haute Garonne de Football :

Depuis le début de saison et malgré les très nombreuses relances, 3 clubs ont été l'objet de sanction avec sursis prévue à l'article 2.3. Des règlements généraux (cf. PV du Comité de directeur du 19.12.26), à savoir :

- CAP JEUNES 31 (n°582028)
- TOULOUSE SUD (n°582587)
- US TOULOUSE (n°582489)

A ce jour les situations des clubs de TOULOUSE SUD et de l'US TOULOUSE ont été régularisée.

Pour le troisième club, un échéancier, négocié avec le club, est soumis à l'approbation du Comité de direction. Il prévoit un étalement de la dette jusqu'au 15 avril 2026, étant précisé que tout défaut de paiement à une échéance entraînera automatiquement l'application de la sanction prévue par les règlements.

Le Comité de direction rejette à la majorité l'échéancier proposé pour entrer en voix de sanction (5 voix pour, 8 voix contre et 1 abstention).

En conséquence, le Comité décide, en application de l'article 2.3. Des règlements généraux, de sanctionner l'équipe de CAP JEUNES 31 évoluant au plus haut niveau des compétitions organisées par le District par un retrait ferme de six points au classement de la saison en cours.

CAP JEUNES 31 : - 6 points fermes au classement du championnat 2025/2026 - Séniors Départemental 2 – Poule C

7. Demande d'autorisation d'accès aux informations des rencontres organisées par le District se déroulant sur le territoire de l'Ariège

Intervention : M. Loïc **FEVRE** (Directeur Général)

À la demande du District de l'Ariège, et en exécution d'une injonction préfectorale, il est proposé au Comité de direction d'adopter la motion suivante :

Le Comité de direction décide d'autoriser M. TEILLOT, vice-président du District de l'Ariège, à utiliser l'ensemble des informations et documents relatifs aux rencontres organisées par le District Haute Garonne sur le territoire de l'Ariège (notamment via FOOT2000), nécessaires à l'établissement et à la transmission, auprès des services de la préfecture, des éléments portant sur les faits d'incivilités et de violences constatés.

→ Le Comité de Direction valide à l'unanimité la motion proposée.

8. Validation des Ententes

Intervention : M. Patrick **MARSENGO**

- **SAINTE FOY DE PEYROLIERES / RIEUMES en U9**

→ **Le Comité de Direction valide à l'unanimité les ententes présentées.**

9. Informations et questions diverses

Intervention : M. Loïc **FEVRE** (Directeur Général)

- L'absence de M. Pascal **DESPEYROUX** va se prolonger au moins jusqu'au 15 février (arrêt maladie). Le Comité de direction lui souhaite un prompt rétablissement.

Intégration d'équipes en cours de saison – Procédure Validée

Intervention : M. Loïc **FEVRE** (Directeur Général)

Le Comité Directeur entérine la décision prise au cours du mois de janvier, par la commission sportive du District Haute Garonne de Football, relative à l'intégration d'équipes en cours de saison, conformément à la pratique déjà en vigueur pour les championnats organisés en deux ou trois phases.

En cas de poule impaire, une équipe peut être intégrée lors de la phase retour dans les compétitions jeunes et être considérée ainsi engagé depuis le début de la saison. De fait, les rencontres de la phase allée non disputées par l'équipe intégrant la poule sont réputées perdues sur le score de 3 buts à 0.

Cette décision constitue la formalisation officielle d'une pratique déjà en vigueur les saisons précédentes.

Dans le cas d'espèce, le championnat U18 D2 se trouvant avec une poule impaire, l'engagement du club de BLAGNAC dans le dit championnat est validé.

Revalorisation Récompenses - Championnats et Coupes

Intervention : M. Richard **GIUSEPPIN**

- Médailles remplacées par des maillots (modèle ligue),
- **Fanions 20x30** (plus grands),
- **Plaquettes A3** pour les vainqueurs (remplacent les coupes, à accrocher),
- Recherche de **sponsors** pour le financement,
- Présentation détaillée au prochain Comité Directeur,

Calendrier Finales

Intervention : M. Richard **GIUSEPPIN**

- **Jeudi** : Coupe Vétérans
- **Vendredi** : Coupe Nord U19
- **Samedi** : Coupes Jeunes
- **Dimanche** : Coupe Sud Déjean + **Pitch U13 au TFC** (initialement samedi, déplacé au 29 mars)
- Finale départementale U13 : **TFC**
- Finale régionale : **Blagnac**

Projet Maison du Football – La Saudrune

Intervention : M. Loïc **FEVRE** (Directeur Général)

- Budget Global
 - **Montant total : 3 120 000 €** (achat terrain, construction, pré-études),
- Plan de Financement
 - Résultat net des ventes immobilières : **1 200 000 €**,
 - Fonds propres : **218 000 €**,
 - Subvention Conseil Départemental : **600 000 € (dossier de demande déposé)**,
 - Subvention Conseil Régional : **150 000 € (dossier de demande en cours)**
 - Subvention Fédérale : **150 000 € (dossier de demande en cours)**
 - Emprunt bancaire : **800 000 € (taux 3,55%, validé en AG, soit 25 % du projet)**,

Intervention : **Cabinet ALIAS**

Pour rappel, le District a signé avec un contractant général (cabinet ALIAS) pour la construction de la Maison du Football. Une présentation complète du projet est faite aux membres du Comité de direction :

LA MAISON DU FOOTBALL DISTRICT DE FOOTBALL TOULOUSE

→ **PRESENTATION DU PROJET**
Réunion du 29.01.2026
70 Boulevard de Thibaud
31100 TOULOUSE





LES BÂTIMENTS

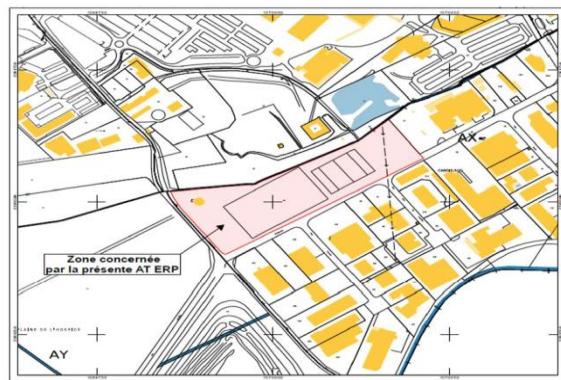
Plan de situation



Plan de situation dans la ville



Vues aériennes 2D et 3D



70 boulevard de Thibaud, 31100 Toulouse



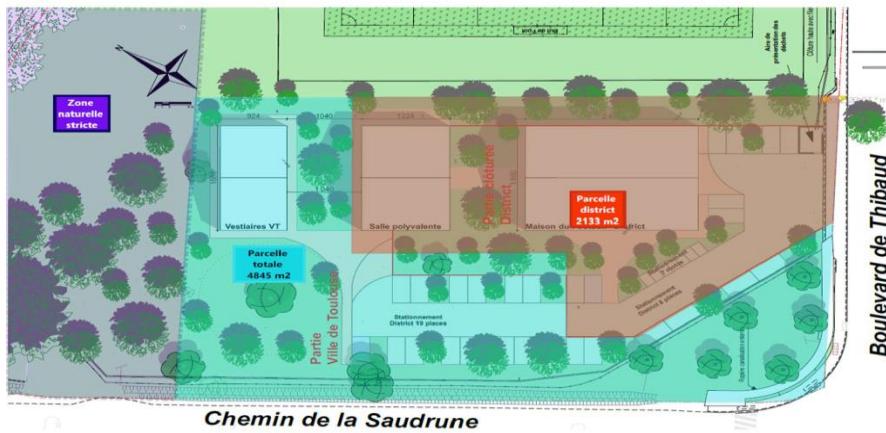
LES BÂTIMENTS

Plan de masse du projet

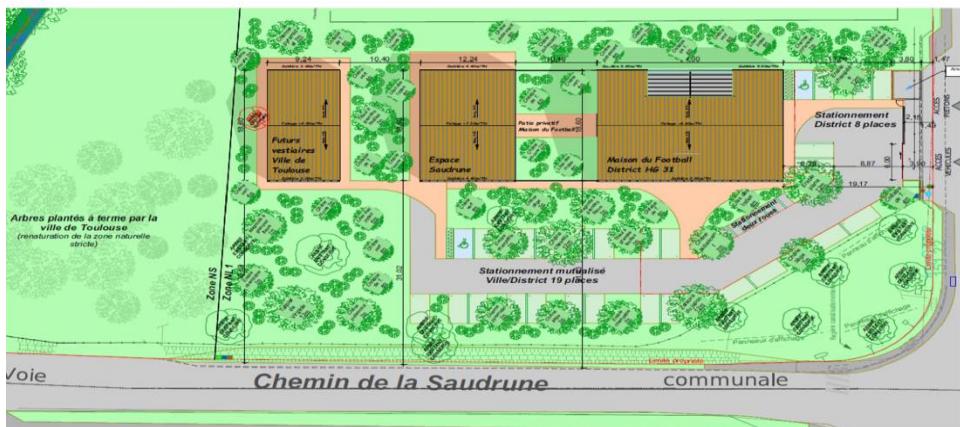


DÉLIMITATION PARCELLE

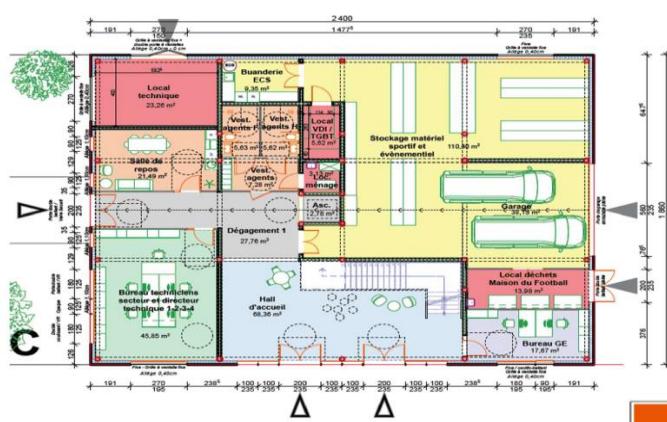
Mairie / District
Répartition des emprises foncières



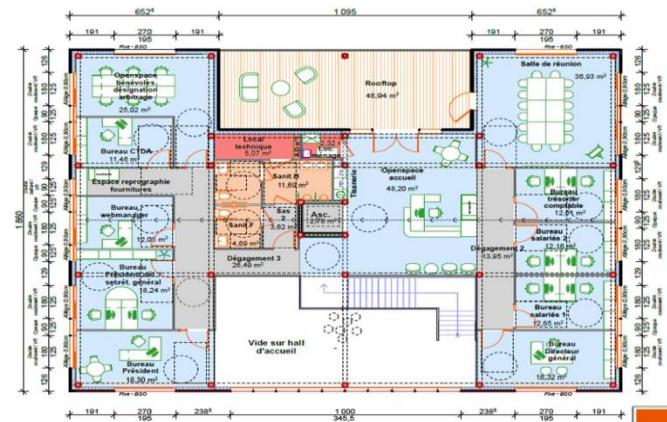
LES BÂTIMENTS

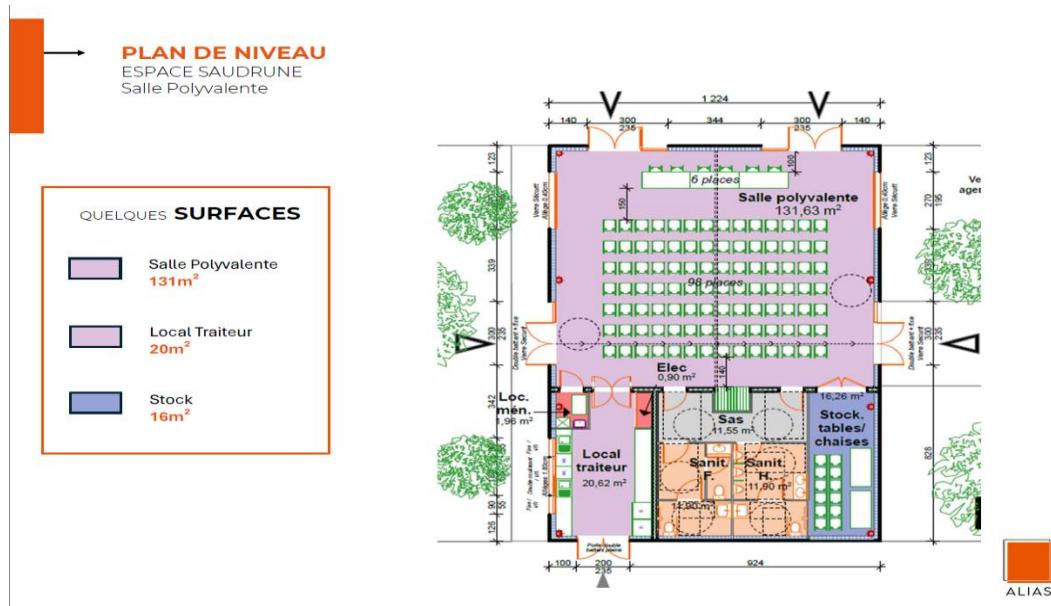


PLAN DE NIVEAU BUREAUX DISTRICT RDC



PLAN DE NIVEAU BUREAUX DISTRICT ÉTAGE





Les dates prévisionnelles :

- Purge permis de construire : 22/01/26
- Démarrage des travaux : 30/03/26
- Hors d'eau / hors d'air : fin novembre 2026
- Aménagements intérieurs : juin 2027
- Réception / Livraison du chantier : 1^{er} septembre 2027

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 00.

Prochain Comité Directeur le Jeudi 26 mars 2026 à 19h

Les présentes décisions sont susceptibles de recours, dans un délai de sept (7) jours, devant la Commission Régionale d'Appel de la Ligue Occitanie de Football, dans les conditions de forme et de délai prévues par les articles 188, 189 et 190 des Règlements Généraux de la FFF.

Le Président,
Jean Marc **SENTEIN**

Le Secrétaire Général,
Patrick **MARSENGO**